

# Recueil des actes administratifs 2018

**Partie 3 – Arrêtés - n° 3-78**





# ARRETES DE M. le PRESIDENT

---

## SOMMAIRE

### Direction des affaires juridiques, des assemblées, et de la commande publique

27 décembre 2018	Arrêté portant délégation de signature à Mme Nadège ARNAULT 1 <sup>ère</sup> Vice-présidente du Conseil départemental	5
------------------	--	---

### Direction de la prévention et protection de l'enfant, et de la famille

28 décembre 2018	Arrêté d'autorisation dans le cadre de l'appel à projets portant sur la réorganisation de l'offre départementale en matière d'action éducative à domicile intensive – Association de l'aide familiale populaire	6
28 décembre 2018	Arrêté d'autorisation dans le cadre de l'appel à projets portant sur la réorganisation de l'offre départementale en matière d'action éducative à domicile intensive – La fondation des apprentis d'Auteuil	8
27 décembre 2018	Arrêté d'autorisation dans le cadre de l'appel à projets portant sur la réorganisation de l'offre départementale en matière d'action éducative en milieu ouvert et d'action éducative en milieu ouvert renforcé – La Fondation des apprentis d'Auteuil	10
27 décembre 2018	Arrêté d'autorisation dans le cadre de l'appel à projets portant sur la réorganisation de l'offre départementale en matière de placement éducatif à domicile – La fondation action enfance	12
27 décembre 2018	Arrêté d'autorisation dans le cadre de l'appel à projets portant sur la réorganisation de l'offre départementale en matière de placement éducatif à domicile – L'association départementale pour la sauvegarde de l'enfance	14
27 décembre 2018	Arrêté d'autorisation dans le cadre de l'appel à projets portant sur la réorganisation de l'offre départementale en matière de placement éducatif à domicile – La fondation des apprentis d'Auteuil	16
27 décembre 2018	Arrêté d'autorisation dans le cadre de l'appel à projets portant sur la réorganisation de l'offre départementale en matière de placement éducatif à domicile – L'association Montjoie	18
24 décembre 2018	Arrêté de fixation du prix de journée applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 au service d'action éducative à domicile intensive géré par l'association d'aide familiale populaire	20
24 décembre 2018	Arrêté de fixation du prix de journée applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 au service d'action éducative à domicile intensive géré par la Fondation des apprentis d'Auteuil	21
24 décembre 2018	Arrêté de fixation du prix de journée applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 au service d'action éducative pour mineurs non accompagnés géré par l'association départementale pour la sauvegarde de l'enfance	22

26 décembre 2018	Arrêté de fixation du prix de journée applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 aux mesures d'action éducative en milieu ouvert exercées par la Fondation des apprentis d'Auteuil	23
26 décembre 2018	Arrêté de fixation du prix de journée applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 aux mesures d'action éducative en milieu ouvert exercées par le Groupe SOS jeunesse	24
26 décembre 2018	Arrêté de fixation du prix de journée applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 aux mesures d'action éducative en milieu ouvert renforcé exercées par La Fondation des apprentis d'Auteuil	25
26 décembre 2018	Arrêté de fixation du prix de journée applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 au mesures d'action éducative en milieu ouvert renforcé exercées par Le Groupe SOS jeunesse	26
26 décembre 2018	Arrêté de fixation du prix de journée applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 aux accompagnements de type placement éducatif à domicile Exercés par la Fondation action enfance	27
26 décembre 2018	Arrêté de fixation du prix de journée applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 aux accompagnements de type placement éducatif à domicile exercés par l'association Montjoie	28

#### **Laboratoire de Touraine**

07 décembre 2018	Arrêté relatif aux tarifs des analyses et autres prestations pratiquées par le Laboratoire de Touraine	29
------------------	--	----

**ARRETE  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A Mme NADEGE ARNAULT  
1ERE VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Le Président du Conseil départemental,

Vu l'article L.3221-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil départemental du 30 octobre 2017 donnant délégation de signature à **Mme Nadège ARNAULT**, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente du Conseil départemental

**A R R E T E**

**Article 1.** – Délégation de signature est accordée à Mme Nadège ARNAULT, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente chargée des affaires sociales, pour tous les actes, arrêtés, courriers et documents de toutes natures relevant de la compétence du Président du Conseil départemental durant l'absence de ce dernier, du 2 au 8 janvier 2019 inclus.

**Article 2.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

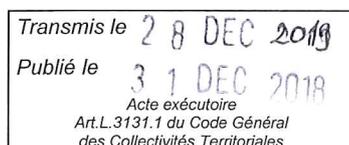
Acte exécutoire immédiatement après sa transmission et publication, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Tours, le 27 DEC 2018

**Le Président du Conseil départemental  
d'Indre-et-Loire,**



**Jean-Gérard PAUMIER**





## ARRÊTÉ

### D'AUTORISATION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS PORTANT SUR LA REORGANISATION DE L'OFFRE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'ACTION EDUCATIVE A DOMICILE INTENSIVE

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles L.313-1 et suivants et R 313-7 et suivants,

Vu le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille adopté par le Conseil départemental le 2 février 2018 pour la période 2018-2022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 avril 2018 décidant le lancement d'appels à projets dans le cadre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille 2018-2022,

Vu l'avis rendu le 8 novembre 2018 par la commission d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social portant classement des projets et attribuant la première position à la candidature présentée par l'Association de l'Aide Familiale Populaire,

Sur la proposition de Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités,

### ARRETE

**Article 1.** – L'Association de l'Aide Familiale Populaire située 6 Rue de la Bondonnière 37000 TOURS est autorisée à exercer des mesures d'Action Éducative à Domicile Intensive.

**Article 2.** – Le service disposera d'une **capacité totale de 30 accompagnements** pour des jeunes âgés de 0 à 18 ans. Les interventions seront réparties sur trois des territoires prévus dans l'appel à projets :

- 5 sur le plateau technique territorial Nord-Ouest
- 7 sur le plateau technique territorial Nord-Est
- 18 sur le plateau technique territorial Centre.

**Article 3.** – La présente autorisation est délivrée pour une durée de 15 ans en application de l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

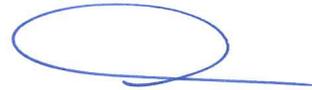
**Article 4** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5.** – Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié à l'Association de l'Aide Familiale Populaire.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Tours, le 28 DEC. 2010

Le Président  
du Conseil départemental d'Indre et Loire,



Jean-Gérard PAUMIER



## ARRÊTÉ

### PORTANT DECISION D'AUTORISATION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS PORTANT SUR LA REORGANISATION DE L'OFFRE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'ACTION EDUCATIVE A DOMICILE INTENSIVE

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles L.313-1 et suivants et R 313-7 et suivants,

Vu le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille adopté par le Conseil départemental le 2 février 2018 pour la période 2018-2022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 avril 2018 décidant le lancement d'appels à projets dans le cadre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille adopté pour la période 2018-2022,

Vu l'avis rendu le 8 novembre 2018 par la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social portant classement des projets et attribuant la première position à la candidature présentée par la Fondation des Apprentis d'Auteuil,

Sur la proposition de Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités,

### ARRETE

**Article 1.** – La Fondation des Apprentis d'Auteuil située 40 Rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS est autorisée à exercer des mesures d'Action Educative à Domicile.

**Article 2.** – Le service disposera d'une **capacité totale de 10 accompagnements** pour des jeunes âgés de 0 à 18 ans. Les interventions seront réparties sur deux des territoires prévus dans l'appel à projets :

- **5 sur le plateau technique territorial Sud-Ouest**
- **5 sur le plateau technique territorial Sud-Est**

**Article 3.** – La présente autorisation est délivrée pour une durée de 15 ans en application de l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Article 4** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5.** – Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié à la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Tours, le 28 DEC. 2010

**Le Président  
du Conseil départemental d'Indre et Loire,**



**Jean-Gérard PAUMIER**



## ARRÊTÉ



### D'AUTORISATION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS PORTANT SUR LA REORGANISATION DE L'OFFRE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT ET D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT RENFORCEE

La Préfète d'Indre-et-Loire,

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles L.313-1 et suivants et R 313-7 et suivants,

Vu le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille adopté par le Conseil départemental le 2 février 2018 pour la période 2018-2022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 avril 2018 décidant le lancement d'appels à projets dans le cadre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille 2018-2022,

Vu l'avis rendu le 8 novembre 2018 par la commission d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social portant classement des projets et attribuant la première position à la candidature présentée par la Fondation des Apprentis d'Auteuil,

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités,

### ARRETE

**Article 1. – La Fondation des Apprentis d'Auteuil** située 40 Rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS est autorisée à exercer des mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ainsi que des Mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert Renforcées (AEMOR).

**Article 2. – Le service disposera d'une capacité totale de 147 meures d'Action Educative en Milieu Ouvert et 36 mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert Renforcées** pour des jeunes âgés de 0 à 18 ans. Les interventions seront réparties sur deux des territoires prévus dans l'appel à projets :

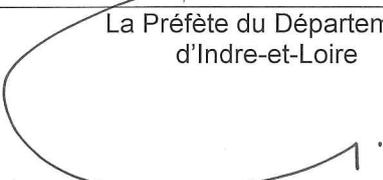
- 68 AEMO et 14 AEMOR sur le plateau technique territorial Sud-Ouest
- 79 AEMO et 22 AEMOR sur le plateau technique territorial Sud-Est.

**Article 3.** – La présente autorisation est délivrée pour une durée de 15 ans en application de l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Article 4** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5.** – Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et au recueil des actes administratifs du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié à la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Tours, le <b>27 DEC. 2018</b>	Fait à Tours, le <b>27 DEC. 2018</b>
La Préfète du Département d'Indre-et-Loire	Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
	
Corinne ORZECHOWSKI	Jean-Gérard PAUMIER



## ARRÊTÉ

### D'AUTORISATION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS PORTANT SUR LA REORGANISATION DE L'OFFRE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE

La Préfète d'Indre-et-Loire,

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles L.313-1 et suivants et R 313-7 et suivants,

Vu le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille adopté par le Conseil départemental le 2 février 2018 pour la période 2018-2022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 avril 2018 décidant le lancement d'appels à projets dans le cadre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille 2018-2022,

Vu l'avis rendu le 8 novembre 2018 par la commission d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social portant classement des projets et attribuant la première position à la candidature présentée par la Fondation Action Enfance,

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités,

## ARRETE

**Article 1.** – La **Fondation Action Enfance** située 28 Rue de Lisbonne 75008 PARIS est autorisée à exercer des accompagnements de type Placement Educatif à Domicile (PEAD).

**Article 2.** – Le service disposera d'une **capacité totale de 22 accompagnements** pour des jeunes âgés de 0 à 18 ans. Il interviendra sur le **plateau technique territorial Nord-Est** prévu dans l'appel à projets.

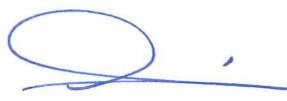
**Article 3.** – Selon la composition de la fratrie, 1 accompagnement s'entend pour le suivi de 1 ou 2 enfants, 2 accompagnements s'entendent pour le suivi du 3 ou 4 enfants.

**Article 4.** – La présente autorisation est délivrée pour une durée de 15 ans en application de l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Article 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6.** – Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et au recueil des actes administratifs du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié à la Fondation Action Enfance.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Tours, le <del>27 DEC. 2018</del>	Fait à Tours, le 27 DEC. 2018
La Préfète du Département d'Indre-et-Loire	Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
 Corinne ORZECHOWSKI	 Jean-Gérard PAUMIER



## ARRÊTÉ

### D'AUTORISATION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS PORTANT SUR LA REORGANISATION DE L'OFFRE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE

La Préfète d'Indre-et-Loire,

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles L.313-1 et suivants et R 313-7 et suivants,

Vu le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille adopté par le Conseil départemental le 2 février 2018 pour la période 2018-2022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 avril 2018 décidant le lancement d'appels à projets dans le cadre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille 2018-2022,

Vu l'avis rendu le 8 novembre 2018 par la commission d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social portant classement des projets et attribuant la première position à la candidature présentée par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance,

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités,

### ARRETE

**Article 1.** – L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance située 4 Avenue Marcel Dassault 37200 TOURS est autorisée à exercer des accompagnements de type Placement Educatif à Domicile (PEAD).

**Article 2.** – Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le service dispose d'une capacité totale de 20 accompagnements de type Placement Educatif à Domicile.

Au terme des mesures situées hors périmètre du plateau technique territorial Centre, le service disposera d'une **capacité totale de 68 accompagnements** pour des jeunes âgés de 0 à 18 ans. Il interviendra sur le **plateau technique territorial Centre** prévu dans l'appel à projets.

**Article 3.** – Selon la composition de la fratrie, 1 accompagnement s'entend pour le suivi de 1 ou 2 enfants, 2 accompagnements s'entendent pour le suivi du 3 ou 4 enfants.

**Article 4.** – La présente autorisation est délivrée pour une durée de 15 ans en application de l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Article 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6.** – Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et au recueil des actes administratifs du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié à l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Tours, le <b>27 DEC. 2018</b>	Fait à Tours, le <b>27 DEC. 2018</b>
La Préfète du Département d'Indre-et-Loire	Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
 Corinne ORZECHOWSKI	 Jean-Gérard PAUMIER



## ARRÊTÉ

### D'AUTORISATION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS PORTANT SUR LA REORGANISATION DE L'OFFRE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE

La Préfète d'Indre-et-Loire,

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles L.313-1 et suivants et R 313-7 et suivants,

Vu le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille adopté par le Conseil départemental le 2 février 2018 pour la période 2018-2022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 avril 2018 décidant le lancement d'appels à projets dans le cadre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille 2018-2022,

Vu l'avis rendu le 8 novembre 2018 par la commission d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social portant classement des projets et attribuant la première position à la candidature présentée par la Fondation des Apprentis d'Auteuil,

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités,

### ARRETE

**Article 1.** – La Fondation des Apprentis d'Auteuil située 40 Rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS est autorisée à exercer des accompagnements de type Placement Educatif à Domicile (PEAD).

**Article 2.** – Le service disposera d'une **capacité totale de 28 accompagnements** pour des jeunes âgés de 0 à 18 ans. Il interviendra sur deux des secteurs géographiques prévus dans l'appel à projets :

- 14 accompagnements sur le plateau technique territorial Sud-Ouest
- 14 accompagnements sur le plateau technique territorial Sud-Est.

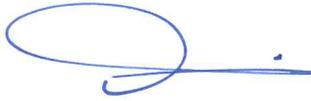
**Article 3.** – Selon la composition de la fratrie, 1 accompagnement s'entend pour le suivi de 1 ou 2 enfants, 2 accompagnements s'entendent pour le suivi du 3 ou 4 enfants.

**Article 4.** – La présente autorisation est délivrée pour une durée de 15 ans en application de l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Article 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6.** – Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et au recueil des actes administratifs du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié à la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Tours, le 27 DEC. 2018	Fait à Tours, le 27 DEC. 2018
La Préfète du Département d'Indre-et-Loire	Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
	
Corinne ORZECHOWSKI	Jean-Gérard PAUMIER



## ARRÊTÉ

### D'AUTORISATION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS PORTANT SUR LA REORGANISATION DE L'OFFRE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE



La Préfète d'Indre-et-Loire,

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles L.313-1 et suivants et R 313-7 et suivants,

Vu le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille adopté par le Conseil départemental le 2 février 2018 pour la période 2018-2022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 avril 2018 décidant le lancement d'appels à projets dans le cadre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la famille 2018-2022,

Vu l'avis rendu le 8 novembre 2018 par la commission d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social portant classement des projets et attribuant la première position à la candidature présentée par l'Association Montjoie,

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités,

### ARRETE

**Article 1.** – L'Association Montjoie située 75 Boulevard Lamartine 72000 LE MANS est autorisée à exercer des accompagnements de type Placement Educatif à Domicile (PEAD).

**Article 2.** – Le service disposera d'une **capacité totale de 12 accompagnements** pour des jeunes âgés de 0 à 18 ans. Il interviendra sur le **plateau technique territorial Nord-Ouest** prévu dans l'appel à projets.

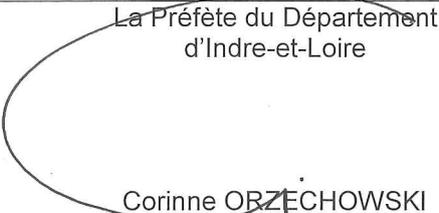
**Article 3.** – Selon la composition de la fratrie, 1 accompagnement s'entend pour le suivi de 1 ou 2 enfants, 2 accompagnements s'entendent pour le suivi du 3 ou 4 enfants.

**Article 4.** – La présente autorisation est délivrée pour une durée de 15 ans en application de l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Article 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6.** – Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et au recueil des actes administratifs du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié à l'Association Montjoie.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Tours, le <b>27 DEC. 2018</b>	Fait à Tours, le <b>27 DEC. 2018</b>
La Préfète du Département d'Indre-et-Loire	Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
 Corinne ORZECOWSKI	 Jean-Gérard PAUMIER



## ARRÊTÉ

### DE FIXATION DU PRIX DE JOURNÉE APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AU SERVICE D' ACTION EDUCATIVE A DOMICILE INTENSIVE GERE PAR L'ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE POPULAIRE

**D.P.P.E.F. - ETABLISSEMENTS – 2019 - 02**

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles R.314 et suivants relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Sur la proposition de Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités,

### ARRETE

**Article 1.** – Le prix de journée applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au service d'Action Educative à Domicile Intensive géré par l'Association d'Aide Familiale Populaire est fixé à **18,94 euros**.

**Article 2.** – Ce tarif s'appliquera jusqu'à la fixation d'un nouveau prix de journée.

**Article 3.** – Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié au Président de l'Association d'Aide Familiale Populaire.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Tours, le 24 DEC. 2018

Le Président du Conseil départemental  
d'Indre-et-Loire  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général des services par intérim,

  
Stéphanie BONNET



## ARRÊTÉ

### DE FIXATION DU PRIX DE JOURNÉE APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AU SERVICE D' ACTION EDUCATIVE A DOMICILE INTENSIVE GERE PAR LA FONDATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL

D.P.P.E.F. - ETABLISSEMENTS – 2019 - 01

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles R.314 et suivants relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Sur la proposition de Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités,

### ARRETE

**Article 1.** – Le prix de journée applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au service d'Action Educative à Domicile Intensive géré par la Fondation des Apprentis d'Auteuil est fixé à **19,74 euros**.

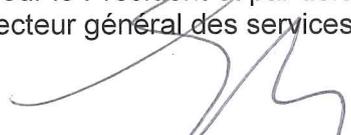
**Article 2.** – Ce tarif s'appliquera jusqu'à la fixation d'un nouveau prix de journée.

**Article 3.** – Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié au Président de la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Tours, le 24 DEC. 2018

Le Président du Conseil départemental  
d'Indre-et-Loire  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général des services par intérim,

  
Stéphanie BONNET



**ARRÊTÉ**  
**DE FIXATION DU PRIX DE JOURNÉE**  
**APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**  
**AU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF**  
**POUR MINEURS NON ACCOMPAGNES**

**GERE PAR L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE**  
**POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE**

D.P.P.E.F. - ETABLISSEMENTS – 2019 - 10

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles R.314 et suivants relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Sur la proposition de Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarité,

**ARRETE**

**Article 1.** – Le prix de journée applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au service d'Accompagnement Educatif pour Mineurs Non Accompagnés géré par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance est fixé à 67,00 €

**Article 2.** – Ce tarif s'appliquera jusqu'à la fixation d'un nouveau prix de journée.

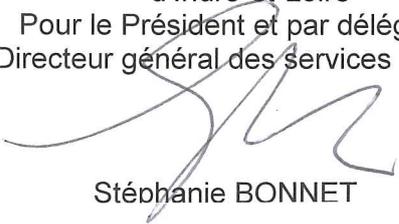
**Article 3.** – Ce service est exclusivement réservé à des mineurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance d'Indre-et-Loire.

**Article 4.** – Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié à l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Tours, le **24 DEC. 2018**

Le Président du Conseil départemental  
d'Indre-et-Loire  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général des services par intérim,

  
Stéphanie BONNET



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION TERRITORIALE DE LA  
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



DIRECTION DE LA PREVENTION ET PROTECTION  
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

**ARRETE DE FIXATION DU PRIX DE JOURNEE  
APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AUX MESURES  
D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT  
EXERCEES PAR LA FONDATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL**

**D.P.P.E.F. – ETABLISSEMENTS – 2019 - 03**

**Relevant de la compétence conjointe de l'État et du Département**

**La Préfète d'Indre-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite**

**Le Président  
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles R.314 et suivants relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental.

**ARRETEMENT**

**Article 1.** – Le prix de journée applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert exercées par la Fondation des Apprentis d'Auteuil est fixé à **10,95 euros**.

**Article 2.** – Ce tarif s'appliquera jusqu'à la fixation d'un nouveau prix de journée.

**Article 3.** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire, Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des Actes Administratifs de la Préfecture et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié au Président de la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à TOURS, le **26 DEC. 2018**

La Préfète du Département  
d'Indre-et-Loire

Le Président  
du Conseil départemental d'Indre et Loire  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général des services

Corinne ORZECOWSKI

Fabrice PERRIN



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION TERRITORIALE DE LA  
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



DIRECTION DE LA PREVENTION ET PROTECTION  
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

**ARRETE DE FIXATION DU PRIX DE JOURNEE  
APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AUX MESURES  
D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT  
EXERCEES PAR LE GROUPE SOS JEUNESSE**

**D.P.P.E.F. – ETABLISSEMENTS – 2019 - 05**

**Relevant de la compétence conjointe de l'État et du Département**

**La Préfète d'Indre-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite**

**Le Président  
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles R.314 et suivants relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental.

**ARRETEMENT**

**Article 1.** – Le prix de journée applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert exercées par le Groupe SOS Jeunesse est fixé à **10,98 euros**.

**Article 2.** – Ce tarif s'appliquera jusqu'à la fixation d'un nouveau prix de journée.

**Article 3.** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire, Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des Actes Administratifs de la Préfecture et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié au Président du Groupe SOS Jeunesse.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à TOURS, le **26 DEC. 2018**

La Préfète du Département  
d'Indre-et-Loire

Le Président  
du Conseil départemental d'Indre et Loire  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général des services

Corinne ORZECOWSKI

Fabrice PERRIN



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION TERRITORIALE DE LA  
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



DIRECTION DE LA PREVENTION ET PROTECTION  
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

**ARRETE DE FIXATION DU PRIX DE JOURNEE  
APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AUX MESURES  
D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT RENFORCEE  
EXERCEES PAR LA FONDATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL**

**D.P.P.E.F. – ETABLISSEMENTS – 2019 - 04**

**Relevant de la compétence conjointe de l'État et du Département**

**La Préfète d'Indre-et-Loire**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite

**Le Président**  
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles R.314 et suivants relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental.

**ARRETEMENT**

**Article 1.** – Le prix de journée applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée exercées par la Fondation des Apprentis d'Auteuil est fixé à **19,75 euros**.

**Article 2.** – Ce tarif s'appliquera jusqu'à la fixation d'un nouveau prix de journée.

**Article 3.** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire, Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des Actes Administratifs de la Préfecture et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié au Président de la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à TOURS, le **26 DEC. 2018**

La Préfète du Département  
d'Indre-et-Loire

Le Président  
du Conseil départemental d'Indre et Loire  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général des services

Corinne ORZECOWSKI

Fabrice PERRIN



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION TERRITORIALE DE LA  
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



DIRECTION DE LA PREVENTION ET PROTECTION  
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE



**ARRETE DE FIXATION DU PRIX DE JOURNEE  
APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AUX MESURES  
D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT RENFORCEE  
EXERCEES PAR LE GROUPE SOS JEUNESSE**

**D.P.P.E.F. – ETABLISSEMENTS – 2019 - 06**

**Relevant de la compétence conjointe de l'État et du Département**

**La Préfète d'Indre-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite**

**Le Président  
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles R.314 et suivants relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental.

**ARRESENT**

**Article 1.** – Le prix de journée applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée exercées par le Groupe SOS Jeunesse est fixé à **19,94 euros**.

**Article 2.** – Ce tarif s'appliquera jusqu'à la fixation d'un nouveau prix de journée.

**Article 3.** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire, Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des Actes Administratifs de la Préfecture et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié au Président du Groupe SOS Jeunesse.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à TOURS, le **26 DEC. 2018**

La Préfète du Département  
d'Indre-et-Loire

Le Président  
du Conseil départemental d'Indre et Loire  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général des services

Corinne ORZECOWSKI

Fabrice PERRIN



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION TERRITORIALE DE LA  
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



DIRECTION DE LA PREVENTION ET PROTECTION  
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

**ARRETE DE FIXATION DU PRIX DE JOURNEE  
APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AUX ACCOMPAGNEMENTS  
DE TYPE PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE  
EXERCES PAR LA FONDATION ACTION ENFANCE**

**D.P.P.E.F. – ETABLISSEMENTS – 2019 - 08**

**Relevant de la compétence conjointe de l'État et du Département**

**La Préfète d'Indre-et-Loire**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'ordre National du Mérite**

**Le Président**  
**du Conseil départemental d'Indre-et-Loire**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles R.314 et suivants relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental.

**ARRETEMENT**

**Article 1.** – Le prix de journée applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux accompagnements de type Placement Educatif à Domicile exercés par la Fondation Action Enfance est fixé à **54,48 euros**.

**Article 2.** – Ce tarif s'appliquera jusqu'à la fixation d'un nouveau prix de journée.

**Article 3.** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire, Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des Actes Administratifs de la Préfecture et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié au Président de la Fondation Action Enfance.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à TOURS, le **26 DEC. 2018**

La Préfète du Département  
d'Indre-et-Loire

Le Président  
du Conseil départemental d'Indre et Loire  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général des services

Corinne ORZECOWSKI

Fabrice PERRIN



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION TERRITORIALE DE LA  
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



DIRECTION DE LA PREVENTION ET PROTECTION  
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

**ARRETE DE FIXATION DU PRIX DE JOURNEE  
APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AUX ACCOMPAGNEMENTS  
DE TYPE PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE  
EXERCES PAR LA FONDATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL**

**D.P.P.E.F. – ETABLISSEMENTS – 2019 - 07**

**Relevant de la compétence conjointe de l'État et du Département**

**La Préfète d'Indre-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite**

**Le Président  
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles R.314 et suivants relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental.

**ARRETEMENT**

**Article 1.** – Le prix de journée applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux accompagnements de type Placement Educatif à Domicile exercés par la Fondation des Apprentis d'Auteuil est fixé à **54,91 euros**.

**Article 2.** – Ce tarif s'appliquera jusqu'à la fixation d'un nouveau prix de journée.

**Article 3.** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire, Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des Actes Administratifs de la Préfecture et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié au Président de la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à TOURS, le **26 DEC. 2018**

La Préfète du Département  
d'Indre-et-Loire

Le Président  
du Conseil départemental d'Indre et Loire  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général des services

Corinne ORZECOWSKI

Fabrice PERRIN



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION TERRITORIALE DE LA  
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



DIRECTION DE LA PREVENTION ET PROTECTION  
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

**ARRETE DE FIXATION DU PRIX DE JOURNEE  
APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AUX ACCOMPAGNEMENTS  
DE TYPE PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE  
EXERCES PAR L'ASSOCIATION MONTJOIE**

**D.P.P.E.F. – ETABLISSEMENTS – 2019 - 09**

**Relevant de la compétence conjointe de l'État et du Département**

**La Préfète d'Indre-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite**

**Le Président  
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, en particulier les articles R.314 et suivants relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental.

**ARRETEMENT**

**Article 1.** – Le prix de journée applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux accompagnements de type Placement Educatif à Domicile exercés par l'Association Montjoie est fixé à **54,99 euros**.

**Article 2.** – Ce tarif s'appliquera jusqu'à la fixation d'un nouveau prix de journée.

**Article 3.** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire, Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Madame la Directrice Générale Adjointe Solidarités du Conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des Actes Administratifs de la Préfecture et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et notifié au Président de l'Association Montjoie.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à TOURS, le **26 DEC. 2018**

La Préfète du Département  
d'Indre-et-Loire

Le Président  
du Conseil départemental d'Indre et Loire  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général des services

Corinne ORZECOWSKI

Fabrice PERRIN



LABORATOIRE DE TOURAINE



## ARRÊTÉ

### RELATIF AUX TARIFS DES ANALYSES ET AUTRES PRESTATIONS PRATIQUÉES PAR LE LABORATOIRE DE TOURAINE

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu l'ordonnance n° 86/1243 du 1<sup>er</sup> décembre 1986, relative à la liberté des prix et de la concurrence, annulant, dans son article 1<sup>er</sup>, alinéa 1, l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945,

Vu les arrêtés départementaux du 25 février 1994 relatif aux tarifs des analyses et autres examens pratiqués par le Laboratoire Vétérinaire Départemental d'Indre-et-Loire et le Laboratoire d'Analyses,

Vu l'arrêté départemental du 10 juillet 1995 instituant la tarification hors taxe du Laboratoire de Touraine,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 7 décembre 2018 décidant de réactualiser les tarifs de la nomenclature des prestations du Laboratoire,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux,

- ARRETE -

**Article 1** - La nomenclature des prestations réalisées par le Laboratoire de Touraine est jointe au présent arrêté.

**Article 2** - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la nomenclature visée à l'article 1 sert de base à la tarification hors taxe des prestations du Laboratoire de Touraine.

**Article 3** - En ce qui concerne la tarification des examens non prévus à la nomenclature, le directeur du Laboratoire applique un tarif qui est identifié à celui correspondant à des examens de même importance. Il utilise, à cet effet, le barème défini à la rubrique « Divers » de la nomenclature.

**Article 4** - Les examens dont le directeur du Laboratoire a reconnu le caractère de documentation ou de recherche scientifique sont effectués gratuitement. Il en est de même pour les analyses effectuées au bénéfice de personnes indigentes.

**Article 5** - Des conventions annuelles prévoyant des modulations de tarifs peuvent être conclues entre le Laboratoire et différentes personnes publiques ou privées pour la réalisation de prestations en grand nombre et (ou) programmées.

**Article 6** - Dans le cas de demandes d'analyses à caractère urgent, après accord avec l'utilisateur sur le délai et le prix de ces analyses, ce dernier est augmenté de 100 %.

**Article 7** - Les prestations effectuées pour le compte de tiers résidant dans des départements n'ayant pas signé de convention de collaboration avec le Laboratoire de Touraine sont majorées de 20 %.

**Article 8** - M. le Directeur Général des Services Départementaux et M. le directeur du Laboratoire de Touraine sont respectivement chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Registre des Arrêtés de Monsieur Le Président du Conseil Départemental.

Fait à Tours, le 7 décembre 2018

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Jean-Gérard PAUMIER



CATALOGUE 2019 DES  
PRESTATIONS DU  
LABORATOIRE DE TOURAINÉ



Laboratoire de Touraine  
BP 67 357  
37 073 TOURS CEDEX 2

[www.touraine.fr](http://www.touraine.fr)





# TOURAINNE

## LE DÉPARTEMENT

### L'expertise à votre service



SÉCURITÉ

- Surveillance de l'environnement
- Innovation & Sécurité alimentaire
- Biologie Vétérinaire

### Une offre globale



QUALITÉ

- Prélèvements
- Analyses
- Conseils & Formations

### Un ancrage régional... un rayonnement national



PROXIMITÉ

- Outil de développement économique des territoires
- Réactivité en situation d'urgence

[www.laboratoiredeTouraine.fr](http://www.laboratoiredeTouraine.fr)



## Prestation d'Analyses d'Eaux



### Renseignements

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Service Relation Client :

Téléphone : 02 47 29 44 47

Email : [pole\\_clients\\_lab@departement-touraine.fr](mailto:pole_clients_lab@departement-touraine.fr)

Vous pouvez également formuler une demande sur la page devis en ligne du site internet :

[www.laboratoiredeTouraine.fr](http://www.laboratoiredeTouraine.fr)

Vous pouvez consulter notre portée d'accréditation COFRAC N°1-0677 sur le site internet :

<http://www.cofrac.fr/annexes/sect1/1-0677.pdf>

**Laboratoire de Touraine**  
BP 67 357  
37 073 TOURS CEDEX 2

[www.touraine.fr](http://www.touraine.fr)



**TOURAINNE**  
LE DÉPARTEMENT

## EAUX

FRAIS GENERAUX		
Libellé		Tarifs H.T.
Frais de prise en charge d'un échantillon (hors légionelles)		7,02 €
Forfait prélèvement piézomètre		87,46 €
Frais de déplacement - 15 km		15,61 €
Frais de déplacement 16 à 30 km		26,01 €
Frais de déplacement 31 à 50 km		41,62 €
Frais de déplacement 51 à 70 km		62,42 €
Frais de déplacement 71 à 100 km		78,03 €
Frais de déplacement départements 36/41		104,04 €
Frais de déplacement hors département		114,44 €
Frais de flaconnage pour analyse chimique ou bactériologique		0,90 €
Frais de sous traitance (chronopost)		20,50 €
Frais de sous traitance (colissimo)		8,84 €
Frais d'envoi flaconnage		8,71 €
Location de l'échantillonneur		123,02 €
Frais de préparation échantillon - micropolluants		6
PRELEVEMENTS		
Libellé	Méthode	Tarifs H.T.
Prélèvement eaux pluviales	FD T 90-523-2	20,16 €
Prélèvement ER asservi au débit	FD T 90-523-2	307,55 €
Prélèvement ER ponctuel	FD T 90-523-2	20,16 €
Prélèvement eaux souterraines (hors conso)	FD T 90-523-3	20,16 €
Prélèvements eaux superficielles	FD T 90-523-1	13,44 €
Prélèvement Légio TAR	FD T90-522/T90-480	13,44 €
Prélèvement Légio ECS	FD T90-522/T90-480	6,72 €
Prélèvement d'air pour boîte d'ambiance	Méthode interne	10,09 €
Prélèvement de surface	Méthode interne	7,84

<b>ANALYSES - PARAMETRES INDIVIDUELS</b>		
<b>MESURES IN SITU</b>		
Libellé	Méthode	Tarifs H.T.
Chloramines (Terrain)	Calcul	0,00 €
Chlore actif (Terrain)	Mesure Terrain	7,54 €
Chlore disponible (Terrain)	Mesure Terrain	3,77 €
Chlore libre (Terrain)	NF EN ISO 7393-2	3,77 €
Chlore total (Terrain)	NF EN ISO 7393-2	3,77 €
Conductivité (Terrain)	NF EN 27888	3,77 €
Oxygène dissous (Terrain)	NF EN 25814	3,96 €
pH (Terrain)	NFEN ISO 10523	3,77 €
Potentiel Redox	Mesure terrain	6,63 €
Stabilisant (Terrain)	Néphélométrie (rodier 9ème édition)	0,00 €
Taux de saturation en oxygène	Mesure Terrain	0,00 €
Température de l'air	Mesure Terrain	2,53 €
Température (Terrain)	Méthode interne p 624	2,53 €
Transparence au disque de Secchi	Méthode interne	3,77 €
<b>BACTERIOLOGIE</b>		
Libellé	Méthode	Tarifs H.T.
Bactéries acétiques		13,05
Bactéries lactiques		13,05
Bactéries ferrugineuses : Recherche	Méthode interne	24,20 €
Bactéries sulfato-réductrices : Dénombrement	Méthode interne	29,86 €
Contrôle d'ambiance : Numération de la flore totale	Gélose PCA	5,33 €
Contrôle d'ambiance : Numération des levures-moisissures	Gélose YGC	5,33 €
Contrôle d'ambiance : Entérobactéries (numération)	Méthode interne	5,33 €
Contrôle de surface : Numération de la flore totale	Boîte contact	4,11 €
Contrôle de surface : Numération des coliformes	Boîte contact	4,11 €
Entérocoques intestinaux : Recherche et dénombrement (par NPP)	NF EN ISO 7899-1	21,56 €
Entérocoques intestinaux, par filtration : Recherche et dénombrement (par filtration)	NF EN ISO 7899-2	11,04 €
Escherichia coli / bactéries coliformes : Recherche et dénombrement (par filtration)	NF EN ISO 9308-1	11,03 €
Escherichia coli : Recherche et dénombrement (par NPP)	NF EN ISO 9308-3	21,56 €
Flore mésophile sur des produits divers autres que l'eau	Méthode interne	5,05 €
Identification bactérienne ou levures (par type de germe)	Méthode interne	28,45 €
Identification de moisissures (par type de moisissures)	Méthode interne	11,97 €
Legionella pneumophila et sp.	NF T 90-431	45,00 €
Légio 2ème étape (en cas de positivité)		30,00 €
Levures/moisissures : Dénombrement		12,80 €
Levures/moisissures : Recherche	Méthode interne	19,36 €
Micro-organismes revivifiables à 30°C pendant 72 h : Dénombrement	Méthode interne	5,05 €
Micro-organismes revivifiables après 5 jours à 30°C (eaux d'endoscope) : Dénombrement	Méthode CTINILS 03/07	26,59 €
Micro-organismes revivifiables après 68 h à 22°C : Dénombrement	NF EN ISO 6222	5,05 €
Micro-organismes revivifiables après 68h à 22°C, par filtration : Dénombrement	Méthode interne	5,05 €
Pseudomonas aeruginosa : Dénombrement	NF EN 16266	13,06 €
Recherche bactérienne	Méthode interne	18,98 €
Salmonelles : Recherche	NF EN ISO 19250	27,94 €
Salmonelles : recherche sur tissus	Méthode interne	48,11 €
Spores anaérobies sulfito-réducteurs : Recherche et dénombrement (par filtration)	NF EN 26461-2	10,64 €
Staphylocoques pathogènes : Recherche et dénombrement	XP T 90-412	22,28 €
Test d'écotoxicité - première étape	NF EN ISO 6341	45,00 €
Test d'écotoxicité - seconde étape	NF EN ISO 6341	80,00 €
<b>Tissus/Textiles</b>		
Micro-organismes revivifiables à 30°C pendant 72 h : dénombrement (boîte contact)	Méthode interne	5,05 €
Protocole analytique (Germes à 30°C + Escherichia coli)	Méthode interne par barbotage	48,09 €
Salmonella sur des tissus : Recherche	Méthode interne	48,11 €

PHYSICO-CHIMIE		
Libellé	Méthode	Tarifs H.T.
Aluminium	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	17,15 €
Ammonium (colorimétrie - Méthode au bleu d'indophénol)	NF T 90-015-2	6,11 €
Ammonium (flux continu)	NF EN ISO 11732	6,11 €
Antimoine	NF EN ISO 17294-2	17,15 €
AOX : Composés organiques halogénés adsorbables	NF EN ISO 9562	115,00 €
Argent (ICP)	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	17,15 €
Arsenic total	NF EN ISO 11885	17,15 €
Aspect (Qualitatif)	Qualitative	0,36 €
Azote ammoniacal (Volumétrie)	NF T 90-015-1	7,68 €
Azote Global (calcul : NK+NO <sub>2</sub> +NO <sub>3</sub> )	Calcul	0,00 €
Azote Kjeldahl	NF EN 25663	20,06 €
Baryum	NF EN ISO 11885	17,15 €
Béryllium	NF EN ISO 17294-2	17,15 €
Bore	NF EN ISO 11885	17,15 €
Bromate	NF EN ISO 15061	57,15 €
Cadmium	NF EN ISO 17294-2	17,15 €
Calcium	NF EN ISO 11885	17,15 €
Carbonates dans l'eau (Calcul)	Calcul	0,00 €
Carbone organique dissous (Oxydation / IR)	NF EN 1484	34,28 €
Carbone organique total (Oxydation / IR)	NF EN 1484	31,94 €
Chlore disponible (Colorimétrie)	NF EN ISO 7393-2	3,77 €
Chlore libre (Colorimétrie)	NF EN ISO 7393-2	3,77 €
Chlore total (Colorimétrie)	NF EN ISO 7393-2	3,77 €
Chlorites	NF EN ISO 10304-4	57,15 €
Chlorophylle + phéopigments	XPT 90-117 (Lorenzen)	31,52 €
Chlorure	NF EN ISO 10304-1	5,67 €
Chlorures (Colorimétrie)	Méthode Rodier	5,67 €
Chrome	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	17,15 €
Chrome hexavalent (Colorimétrie)	NF T 90-043	16,58 €
Chrome trivalent dans l'eau (Calcul)	Calcul	0,00 €
Cobalt	NF EN ISO 17294-2	17,15 €
Conductivité (potentiométrie)	NF EN 27888	3,77 €
Couleur (Qualitatif)	Qualitative	0,36 €
Couleur (mg de Pt)	NF EN ISO 7887	5,20 €
Cuivre	NF EN ISO 17294-2	17,15 €
Cyanures libres (flux continu)	NF EN ISO 14403-2	23,87 €
Cyanures totaux (flux continu)	NF EN ISO 14403-2	23,87 €
D.B.O.	NF EN 1899-1 ou -2	25,89 €
D.C.O.	NF T 90-101	18,70 €
D.C.O. (faible valeur en tube fermé)	ISO 15705	18,70 €
Détergents anioniques	NF EN 903	19,67 €
Dureté (titrimétrie)	NF T 90-003	6,55 €
Equilibre calco-carbonique (calcul)	Calcul selon Legrand-Poirier	0,00 €
Etain	NF EN ISO 17294-2	17,15 €
Fer	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	17,15 €
Fluorures	NF EN ISO 10304-1 ou NF T 90-004	13,44 €
Hydrogène sulfuré	Qualitative	3,54 €
Hydrogénocarbonates dans l'eau (Calcul)	Calcul	0,00 €
Indice phénol (flux continu)	NF EN ISO 14402	22,45 €
Lithium	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	17,15 €
Magnésium	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	17,15 €
Manganèse	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	17,15 €
Matières en suspension	NF EN 872	10,90 €
Matières extractibles à l'hexane	Gravimétrie (Rodier)	23,96 €
Matières extractibles au chloroforme	Gravimétrie (Rodier)	30,30 €
Matières organiques	Calcination à 550°C	6,58 €
Matières sèches	NF EN 12880	10,90 €
Matières volatiles en suspension	Calcination à 550°C	6,58 €
Mercuré	NF EN ISO 17852	35,42 €
Molybdène	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	17,15 €
Nickel	NF EN ISO 17294-2	17,15 €
Nitrates	NF EN ISO 13395 ou NF EN ISO 10304-1	5,37 €

Libellé	Méthode	Tarifs H.T.
Nitrite	NF EN ISO 13395 ou NF EN 26777	5,14 €
Odeur (Qualitatif)	Qualitative	0,36 €
Orthophosphates	NF EN ISO 6878	7,51 €
Oxydabilité au permanganate, à chaud, en milieu acide	NF EN ISO 8467	7,85 €
Oxygène dissous	NF EN 25814	3,96 €
pH	NF EN ISO 10523	3,77 €
pH après essai au marbre	NF EN ISO 10523	3,77 €
Phosphore	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	16,05 €
Plomb	NF EN ISO 17294-2	17,15 €
Potassium	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	17,15 €
Résidu calcine à 525°C	Méthode interne	12,38 €
Résidu sec à 105 °C	NF T 90-029	12,38 €
Résidu sec à 180°C	NF T 90-029	12,74 €
Saveur (Qualitatif)	Qualitative	0,36 €
Sélénium	NF EN ISO 17294-2	17,15 €
Sels dissous (Salinité)	NF T90-111	16,40 €
Silice dissoute ou silicium dissous	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	6,01 €
Sodium	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	17,15 €
Sulfates	NF EN ISO 10304-1	8,38 €
Sulfates	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	8,38 €
Sulfites (Iodométrie)	Méthode interne (Titrimétrie)	12,61 €
Sulfures (Titrimétrie)	Titrimétrie (Rodier)	18,52 €
TA après essai au marbre	NF EN ISO 9963-1	4,22 €
TAC après essai au marbre	NF EN ISO 9963-1 - Détection potentiométrique	4,22 €
Tellure	NF EN ISO 17294-2	17,15 €
Test au Bleu de Méthylène (Qualitatif)	Qualitative	3,18 €
Thallium	NF EN ISO 17294-2	17,15 €
Titane	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	17,15 €
Titre Alcalimétrique (TA)	NF EN ISO 9963-1	4,22 €
Titre alcalimétrique complet (TAC)	NF EN ISO 9963-1	4,22 €
Turbidité	NF EN ISO 7027-1	3,77 €
Uranium	NF EN ISO 17294-2	17,15 €
Vanadium	NF EN ISO 17294-2	17,15 €
Zinc	NF EN ISO 17294-2 ou NF EN ISO 11885	17,15 €
<b>CHROMATOGRAPHIE (micropolluants-organiques)</b>		
partenariat INOVALYS (tarifs sur demande)		

PROTOCOLES	
Le détail de nos protocoles est disponible sur demande	
Libellé	Tarifs H.T.
Protocole de type P1 pour déclaration des puits ou des forages particuliers	83,3
Protocole D1 (selon l'arrêté du 11 janvier 2007)	60
Protocole D1D2 (selon l'arrêté du 11 janvier 2007)	580
Protocole P1 (selon l'arrêté du 11 janvier 2007)	115
Protocole P1P2 (selon l'arrêté du 11 janvier 2007)	1120
Protocole RP (selon l'arrêté du 11 janvier 2007)	890
Protocole RS (selon l'arrêté du 11 janvier 2007)	1090
CNDC - (analyse complète R+C)	1190
CNDR - (analyse de type R)	89
D1D2 PLUS (selon l'arrêté du 11 janvier 2007)	598
Triazines (analyses Inovalys)	130
Recherches des 16 SDE selon décret n°2014-1578 du 23 décembre 2014	210
Alcools (analyses Inovalys)	77,4
Alkylphenols (analyses Inovalys)	77,4
Pesticides : Amino-Phosphonate (analyses Inovalys)	130
BDE (analyses Inovalys)	70
BETX (analyses Inovalys)	60
COV - Composés Organiques Volatils (comprenant entre autres BTEX, CAV, COHV et CVM) (analyses Inovalys)	70
GLYCOLS (analyses Inovalys)	77,4
HAP (analyses Inovalys)	70
Hydrocarbures volatils C5-C11 (indice) (analyses Inovalys)	55
THM (Tri-halométhane) (analyses Inovalys)	80
OHV (analyses Inovalys)	70
P.C.B (analyses Inovalys)	70
Pesticides CSPE3 + PESTAMQUAT (analyses Inovalys)	375
Pesticides : liste de base "multi-résidus" par LC/MS/MS (analyses Inovalys)	130
Pesticides - CSPE3 (analyses Inovalys)	335
Solvants polaires (analyses Inovalys)	102,75
Analyses IBGN	769,31
Glucose + Fructose (dosage enzymatique)	31,76
Potabilité des eaux d'adduction dans les campings	30,5
Analyse bactériologique du protocole P1 (selon l'arrêté du 11 janvier 2007)	42,5
Analyse bactériologique (alimentation animale)	67,73
Piscines : Bactériologie + Staphylocoques	36,86
E26 - Analyse simple rejet (DBO, DCO, MES, pH)	52,36
Bilan ionique	115
Analyse physico-chimique du protocole P1 (selon l'arrêté du 11 janvier 2007)	45,4
Analyse d'eau de circuit de chauffage	112,47
Paramètres qualitatifs de la norme NF EN 1008	15
Substances prioritaires selon DCE 2008/105/CE	679,02
Agressivité au marbre	24,47
E25F - Analyse d'eau filtrée	152,63
Analyse de boue n° 3	17,49
E3101 - Analyse d'eau n° 1	112,9
Equilibre calco-carbonique	50,12
E20 : Eaux d'étangs	95
Rivières PCAS	120
Rivières type PCAT	48,8
Surveillance de la qualité des eaux de cuisine dans le cadre du PMS	78,15
Qualité des eaux de surface selon la grille SEQ-Eau pour l'aquaculture	155,4
IMA - Recherche macroscopique	20,36
Oeuf d'helminthes (recherche)	21,63
Analyse de type CEE (selon arrêté du 20/06/2007)	1170
Analyse de rejet de TAR selon arrêté du 14 décembre 2013	204,16
Analyse de rejet de TAR (selon arrêté du 14 décembre 2013) annuel, puissance >3000kw	243,08
Analyse de rejet de TAR (selon arrêté du 14 décembre 2013) trimestriel, puissance >3000kw	171,34
Balayage ICP pour analyses de dépôts	62,26
Analyse type "CORROSION"	51,12
Surveillance des fontaines réfrigérées	52
Qualité de l'eau pour l'abreuvement selon la grille SEQ-Eau version 2	163,15
Qualité de l'eau pour l'irrigation	158,39

Libellé	Tarifs H.T.
Balayage métaux par ICP	62,26
4 minéraux (Ca, Na, Mg, K)	56
Forfait 5 à 8 métaux	75
Métaux lourds	90
Métaux totaux selon NF T 90-112	80
Forfait METOX	110,42



### L'expertise à votre service



SÉCURITÉ

- Surveillance de l'environnement
- Innovation & Sécurité alimentaire
- Biologie Vétérinaire

### Une offre globale



QUALITÉ

- Prélèvements
- Analyses
- Conseils & Formations

### Un ancrage régional... un rayonnement national



PROXIMITÉ

- Outil de développement économique des territoires
- Réactivité en situation d'urgence

[www.laboratoiredeTouraine.fr](http://www.laboratoiredeTouraine.fr)



## Prestation d'Analyses en Hygiène Alimentaire



### Renseignements

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Service Relation Client :

Téléphone : 02 47 29 44 47

Email : [pole\\_clients\\_lab@departement-touraine.fr](mailto:pole_clients_lab@departement-touraine.fr)

Vous pouvez également formuler une demande sur la page devis en ligne du site internet :

[www.laboratoiredeTouraine.fr](http://www.laboratoiredeTouraine.fr)

Vous pouvez consulter notre portée d'accréditation COFRAC N°1-0677 sur le site internet :

<http://www.cofrac.fr/annexes/sect1/1-0677.pdf>

**Laboratoire de Touraine**  
BP 67 357  
37 073 TOURS CEDEX 2

[www.touraine.fr](http://www.touraine.fr)



## Hygiène alimentaire

FRAIS GENERAUX		
Libellé		Tarifs H.T.
Forfait déplacement toute zone par intervention		5,00 €
FRAIS D'EXPEDITION (ENTEROTOXINE AFFSA-CHRONOPOST)		défini par zone
FRAIS D'EXPEDITION (ENTEROTOXINE AFFSA-TRANSPORTEUR)		défini par zone
Frais d'envoi en sous-traitance		défini par zone
PRELEVEMENT		
Libellé	Méthode	Tarifs H.T.
Prélèvement alimentaires	Méthode interne	5,00 €
Prélèvement de surfaces	Méthode interne	2,50 €
ANALYSES - PARAMETRES INDIVIDUELS		
BACTERIOLOGIE		
Libellé	Méthode	Tarifs H.T.
Anaérobies sulfito-réducteurs: Dénombrement	NF ISO 15213	8,83 €
Anaérobies sulfito-réducteurs : Dénombrement	NF V 08-061	8,83 €
Anaérobies formes sporulées : Dénombrement	Méthode interne	10,97 €
Aanaérobies formes sporulées : Recherche	Méthode Interne	10,97 €
Anaérobies formes végétatives : Recherche	Méthode Interne	8,83 €
Anaérobies sulfito-reducteurs : Recherche	Méthode Interne	8,83 €
<i>Bacillus cereus</i> : Dénombrement	NF EN ISO 7932	18,98 €
<i>Bacillus cereus</i> -: Dénombrement	Méthode BACARA certifiée AFNOR AES10/10 - 07/10	18,98 €
<i>Bacillus</i> sp : Dénombrement	Méthode interne	18,98 €
<i>Bacillus cereus</i> : Recherche après enrichissement	Méthode interne	18,98 €
<i>Clostridium perfringens</i> : Dénombrement	NF EN ISO 7937	17,68 €
<i>Clostridium perfringens</i> : Recherche après enrichissement	Méthode interne	17,68 €
Coliformes totaux : Dénombrement	NF EN ISO 4832	8,83 €
Coliformes totaux : Recherche après enrichissement	Méthode interne	8,83 €
Coliformes Fécaux : Dénombrement	NF V 08 060	8,83 €
Coliformes fécaux : Recherche après enrichissement	Méthode interne	8,83 €
Cronobacter sp. ( <i>Enterobacter sakazakii</i> ) : Recherche	Méthode ESIA™ certifiée AFNOR BIO 12/37-11/14	25,00 €
Entérobactéries : Dénombrement	NF V 08-054	9,60 €
Entérobactéries : Dénombrement	Méthode TEMPO certifiée AFNOR BIO 12/21-12/06	9,60 €
Entérobactéries : Dénombrement	NF EN ISO 21528-2	9,60 €
Enterobacteries : Recherche après enrichissement	Méthode interne	9,60 €
Entérocoques : Dénombrement	Méthode interne	15,12 €
Entérocoques ou Streptocoques fécaux : Recherche	Méthode interne	15,12 €
Entérotoxines staphylococciques (toutes matrices alimentaires) : Recherche	NS DGAL/SDSSA/SDPRAT/NS 2013-8120	78,04 €
<i>Escherichia coli</i> : Dénombrement	NF EN ISO 16649-2	8,83 €
<i>Escherichia coli</i> : Dénombrement	Méthode TEMPO EC validée AFNOR BIO 12/13-02/05	8,83 €
<i>Escherichia coli</i> : Recherche après enrichissement	Méthode interne	8,83 €
<i>Escherichia coli</i> O157	NF EN ISO 16654	71,05 €
<i>Escherichia coli</i> O157 H7 : confirmation	Méthode interne	91,11 €
Flore aérobie mésophile totale : Dénombrement	NF EN ISO 4833	8,83 €
Flore aérobie mésophile totale : Dénombrement	Méthode TEMPO AC validée AFNOR BIO 12/35-05/13	8,83 €
Flore mésophile totale : Recherche avant et après enrichissement	Méthode interne	17,66 €
Flore mésophile totale : Recherche après enrichissement	Méthode interne	8,83 €
Flore lactique : Dénombrement	NF EN ISO 15214	8,83 €
Leuconostocs : Dénombrement	Méthode MSE	15,00 €
Levures et moisissures : Dénombrement	NFV 059	8,83 €
Levures (dont Candida) : Recherche	Méthode interne	8,83 €
<i>Listeria monocytogenes</i> : Dénombrement	NF EN ISO 11290-2	24,56 €

Libellé	Méthode	Tarifs H.T.
Listeria monocytogenes : Dénombrement	Méthode ALOA COUNT certifiée AFNOR AES 10/05-09/06	24,56 €
Listeria sp. : Dénombrement	Méthode interne ou NF EN ISO 11290-2	24,56 €
Listeria monocytogenes et spp : Recherche	NF EN ISO 11290-1	29,08 €
Listeria monocytogenes et spp : Recherche	Méthode Aloa One Day certifiée AFNOR AES 10/3 09/00	29,08 €
Pseudomonas sp: Dénombrement	Méthode RHAPSODY certifiée AFNOR bkr 23/09-15/15 A-B	12,63 €
Pseudomonas sp : Recherche après enrichissement	Méthode interne	12,63 €
Salmonella sp : Recherche	NF EN ISO 6579-1	25,60 €
Salmonella sp : Recherche	Méthode IBISA certifiée AFNOR AES 10/11-07/11	17,67 €
Salmonella sp : Sérotypage	NF EN ISO 6579-3	26,75 €
Spoires aérobies mésophiles : Dénombrement	Méthode Interne	34,23 €
Spoires aérobies thermophiles : Dénombrement	Méthode Interne	34,23 €
Staphylocoques à coagulase positive : Dénombrement	NFV 08 057-1	15,12 €
Staphylocoques à coagulase positive : Dénombrement	NF EN ISO 6888-1	15,12 €
Staphylocoques à coagulase positive : Dénombrement	NF EN ISO 6888-2	15,12 €
Staphylococcus à coagulase positive : Recherche	Méthode interne	15,12 €
Staphylocoques à coagulase positive : Dénombrement	Méthode TEMPO STA validée AFNOR BIO 12/28-04/10	15,12 €
Streptocoques bêta-hémolytiques : Recherche après enrichissement	Méthode interne	27,39 €
Streptocoques totaux : Recherche après enrichissement	Méthode interne	15,12 €
<b>CONTROLES D'ENVIRONNEMENT</b>		
Contrôle de surface : Numération des Entérobactéries	Lame gélosée	4,11 €
Contrôle de surface : Numération des Escherichia coli glucuronidase positive	Lame gélosée	4,11 €
Contrôle de surface : Numération de la flore totale	Lame gélosée ou Boîte contact	4,11 €
Contrôle de surface : Numération de la flore de contamination par écouvillonnage	NF ISO 4833	5,22 €
Contrôle d'ambiance : Numération de la flore totale	Méthode interne	5,33 €
Contrôle d'ambiance : Numération des levures-moisissures	Méthode interne	5,33 €
<b>DIVERS</b>		
Conserves : Mesure de la Stabilité	NFV 08 408	32,58 €
Graisses à frire : Appréciation de l'altération	Oxifrit Test (colorimétrie)	11,25 €
<b>IDENTIFICATIONS</b>		
Identification bactérienne ou levures (par type de germe)	Méthode interne	28,45 €
Identification de moisissures (par type de moisissures)	Méthode interne	11,97 €
<b>pH</b>		
Mesure du pH	Méthode interne	4,57 €
<b>BIOLOGIE MOLECULAIRE IAA</b>		
<b>Méthode Pall GeneSystems</b>	méthode validée AFNOR	
Détection gènes stx/eae/O157 : un échantillon, tarif dégressif selon nombre d'échantillon transmis	Méthode GeneDisc GEN 25/06-11/08	89,59 €
Marqueurs somatiques O 026, O103, O111, O145, O45, O121 : un échantillon, tarif dégressif selon nombre d'échantillon transmis	Top Seven	117,89 €
Recherche du gène stx2 (pour dépistage E. coli O104:H4)	Méthode GeneDisc certifiée AFNOR GEN 25/06-11/08	89,59 €
Recherche du gène H7 (pour dépistage E. coli O157:H7) : un échantillon, tarif dégressif selon nombre d'échantillon transmis	Méthode GeneDisc certifiée AFNOR GEN 25/06-11/08	126,35 €
Recherche de Salmonella : : un échantillon, tarif dégressif selon nombre d'échantillon transmis	Méthode GeneDisc Salmo certifiée AFNOR GEN 25/05-11/08	53,41 €
<b>Méthode Gene Up</b>		
Screening stx, eae : un échantillon, tarif dégressif selon nombre d'échantillon transmis	Méthode Gene Up BIOMERIEUX	41,83 €
TOP 6 + O157:H7 : un échantillon, tarif dégressif selon nombre d'échantillon transmis	Méthode Gene Up BIOMERIEUX	73,20 €
<b>Confirmation de souches STEC</b>		
Mise en culture sur milieux spécifiques	Méthode interne, selon NF EN ISO 13136	39,72 €
Confirmation PCR par colonie caractéristique	Gene Up ou Pall GeneSystems	52,28 €
Confirmation PCR pour E.coli O157:H7	Pall GeneSystems	92,02 €
Confirmation gène flagellaire (PCR ouverte)	sous-traitance LNR	63,08 €
<b>PROTOCOLES</b>		
<b>Le détail de nos protocoles est disponible sur demande</b>		
Protocole analytique Type 1 pour Paquet Hygiène -(hors <i>Bacillus</i> et hors <i>Clostridium</i> )		38,17 €
Protocole analytique Type 2 pour Paquet Hygiène -(avec <i>Bacillus</i> et/ou <i>Clostridium</i> )		48,70 €
Autres protocoles	Nous consulter	



# TOURAINNE

## LE DÉPARTEMENT

### L'expertise à votre service



SÉCURITÉ

- Surveillance de l'environnement
- Innovation & Sécurité alimentaire
- Biologie Vétérinaire

### Une offre globale



QUALITÉ

- Prélèvements
- Analyses
- Conseils & Formations

### Un ancrage régional... un rayonnement national



PROXIMITÉ

- Outil de développement économique des territoires
- Réactivité en situation d'urgence

[www.laboratoiredeTouraine.fr](http://www.laboratoiredeTouraine.fr)



## Prestation

## d'Analyses en Santé Animale



### Renseignements

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Service Relation Client :

Téléphone : 02 47 29 44 47

Email : [pole\\_clients\\_lab@departement-touraine.fr](mailto:pole_clients_lab@departement-touraine.fr)

Vous pouvez également formuler une demande sur la page devis en ligne du site internet :

[www.laboratoiredeTouraine.fr](http://www.laboratoiredeTouraine.fr)

Vous pouvez consulter notre portée d'accréditation COFRAC N°1-0677 sur le site internet :

<http://www.cofrac.fr/annexes/sect1/1-0677.pdf>

**Laboratoire de Touraine**  
BP 67 357  
37 073 TOURS CEDEX 2

[www.touraine.fr](http://www.touraine.fr)



**TOURAINNE**  
LE DÉPARTEMENT

## Santé animale - Sérologie

PRELEVEMENT		
Libellé		Tarifs H.T.
Prélèvements sur animaux vivants ou morts		15,00 €
Prélèvements biologiques		9,18 €
Euthanasie poussins, jeunes volailles, rongeurs		0,42 €
Euthanasie volailles, lapins (électro-narcose et saignée)		2,40 €
Euthanasie gros mammifères (intraveineuse)		18,00 €
Euthanasie petits mammifères (intraveineuse)		9,00 €
AUTOPSIE		
Libellé		Tarifs H.T.
Poussins		3,98 €
Volailles, Lapins, Petits rongeurs		15,00 €
Grosse volaille, Oie, Dinde Lièvre, ouistiti, saimiri,		20,00 €
Agneaux, chevreux, porcelets, singe		23,00 €
Chèvres, moutons, porcs < 80kg, autruche, chevreuil, sanglier		28,00 €
Veaux, cochettes, poulains		50,00 €
Truie, vache, cheval,		150,00 €
Chat et chien petite taille, Renard		50,00 €
Gros chien		60,00 €
Déplacement terrain pour enlèvement bovin, ovin, caprin : le kilomètre		1,09 €
Déplacement terrain pour enlèvement bovin, ovin, caprin : coût horaire par agent		39,55 €
Frais de décapitation Bovins		50,31 €
Frais de décérébration Bovins		50,31 €
Frais de décapitation Ovins, Caprins		12,00 €
Frais de décérébration Ovins, Caprins		36,27 €
Frais enlèvement cadavre < 6kg		3,73 €
Frais enlèvement cadavre 7 / 10 kg		6,64 €
Frais enlèvement cadavre 11 / 35 kg		22,34 €
Frais enlèvement cadavre 36 / 50 kg		32,32 €
Frais enlèvement cadavre par kg		0,64 €
Frais de décapitation carnivores		12,00 €
PARASITOLOGIE - COPROLOGIE		
Libellé		Tarifs H.T.
Examen parasitologique direct		10,00 €
Bilan parasitaire qualitatif et systématique après autopsie de volaille ou de lapin		13,00 €
Bilan parasitaire qualitatif et systématique après autopsie de gros animaux		15,00 €
Coproculture (>500 oeufs strongles/g)		28,23 €
Coproscopie après enrichissement (méthode par sédimentation)		13,00 €
Coproscopie après enrichissement (méthode au sulfate)		13,00 €
Coproscopie après enrichissement (par sédimentation) + numération		15,00 €
Coproscopie après enrichissement (méthode au sulfate) + numération		13,00 €
Recherche d'Ecchinococcose sur intestin (carnivores)		110,00 €
Dépistage aspergilliose (Méth. Nicole Hamet sur un lot de 10 poussins maximum.		35,30 €
Diagnose d'insectes		18,36 €
Examen de crottes de lapin après enrichissement (solution de sulfate de magnésium) et lecture à la cellule de Mac Master		13,00 €
Recherche et identification de parasite dans la viande et la chair de poisson.		18,81 €
Recherche de strongles respiratoires ( Tech. Baerman)		31,75 €
Recherche et identification de parasites externes		13,00 €
Recherche et identification de parasites sanguins		13,00 €

Libellé	Tarifs H.T.
Recherche qualitative de Cryptosporidies par coloration	12,00 €
Recherche de Trichines par digestion pepsique	120,46 €
Recherche giardia par test immunochromatographique	17,00 €
Recherche d'Acariose sur abeille	18,28 €
Recherche de Noséma sans numération (sur abeille)	10,50 €
Recherche de Noséma avec numération (sur abeille)	32,88 €
Recherche d'oeuf d'helminthes	21,85 €
<b>BACTERIOLOGIE</b>	
Libellé	Tarifs H.T.
Ensemencement sur milieux solides ou/et liquides. A partir du 3 <sup>ème</sup> organe du même animal : demi-tarif. Boîte suppl : 0,5 DAA (par organe)	14,15 €
Coloration de Gram (évaluation directe des bactéries, proportion Gram + et Gram -)	5,39 €
Coloration de Ziehl comprenant étalement, coloration, lecture pour diagnostic de Paratuberculose	12,13 €
Coloration de Ziehl comprenant étalement, coloration, lecture pour diagnostic de Tuberculose aviaire	12,13 €
Coloration de Stamp pour mise en évidence de Brucella, Coxiella, Chlamydia	12,13 €
Identification de bactéries de 1 <sup>ère</sup> catégorie (liste en annexe 1). 1/5 tarif par bactérie identique isolée sur même sujet	23,88 €
Identification de bactéries de 2 <sup>ème</sup> catégorie. 1/5 tarif par bactérie identique isolée sur même sujet (selon la méthode d'identification)	17,85 €
Identification de bactéries de 3 <sup>ème</sup> catégorie. 1/5 tarif par bactérie identique isolée sur même sujet (selon la méthode d'identification)	12,00 €
Recherche de Taylorella equigenitalis (non comprise la recherche de la flore associée, par écouvillon)	37,46 €
Numération de germes (urines ...)	17,97 €
Entretien souche et conservation sur cryobilles.	15,00 €
EBHS	40,39 €
Identification souches isolées, moins de 100 souches, par souche	33,56 €
Identification souches isolées, plus de 100 souches, par souche	28,80 €
Antibiogrammes : 16 antibiotiques testés (méthode de diffusion en gélose)	17,00 €
antibiogramme de 16 disques avec le e-test	23,00 €
Antibiogramme : par antibiotique testé	3,00 €
Mérite par Immuno-fluorescence	41,57 €
Traitement complémentaire prélèvement pour recherche Mycoplasmes	10,00 €
Typage E. coli, volailles, lapin, porc, veau	13,00 €
Recherche de Salmonella selon Norme AFNOR, résultat négatif	25,17 €
Recherche de Salmonella selon Norme AFNOR, suspicion	33,54 €
Recherche de Salmonella selon Norme AFNOR, résultat positif, sérotypage	48,95 €
Fourniture kits pédichiffonnettes (2 paires)	6,62 €
Recherche de Salmonelle selon Norme AFNOR, méthode adaptée, résultat négatif	21,54 €
Recherche de Salmonelle selon Norme AFNOR, méthode adaptée, résultat positif, sérotype	36,01 €
recherche et identification de Tuberculose Bovine en P3	82,05 €
Recherche de Brucella selon norme AFNOR	82,05 €
Fourniture kits chiffonnettes	3,31 €
Fourniture kits pédichiffonnettes (1 paire)	4,98 €
Fourniture neutralisant	0,98 €
Identification souche spéciale	67,15 €
Fourniture pots à prélèvements stériles	0,30 €
Sérotypage salmonelle	28,00 €
Kit de prélèvements Trichines sanglier	5,00 €

<b>MYCOLOGIE</b>		
Libellé		Tarifs H.T.
Ensemencement mycologie.A partir du 3 ème organe du même animal, demi-tarif.		10,57 €
Identifications mycologiques 1 ère catégorie (Dermatophytes...).1/5 tarif sur isolements identiques à partir du même sujet		23,68 €
Identifications mycologiques 2 ème catégorie (Candida,autres levures ...). 1/5 tarif sur isolements identiques à partir du même sujet		13,22 €
Identifications mycologiques 3 ème catégorie (Aspergillus,Mucorales, Malassezia, test filamentation)		6,46 €
<b>ICHTYOPATHOLOGIE</b>		
Libellé		Tarifs H.T.
Autopsie poissons, par unité		10,00 €
Examen parasitaire interne et externe		15,00 €
Bactériologie, ensemencements		15,07 €
Bactériologie, identification de pathogènes		19,27 €
Autopsie poissons, lots de 5		30,00 €
Examen parasitaire, lot de 5 poissons		45,00 €
Eaux - température, pH, couleur, transparence, oxygène dissout, % saturation (analyses sur place)		21,94 €
Détermination plancton		47,00 €
Protocole IBGA (macroinvertébrés grand cours d'eau)		1 028,72 €
Protocole IBGN (macroinvertébrés petit cours d'eau)		742,97 €
Protocole IBG-DCE (macroinvertébrés petit cours d'eau)		788,69 €
Protocole IBD (diatomées)		280,15 €
Protocole IBMR (macrophytes)		656,50 €
Déplacement,au km (véhicule adapté)		0,60 €
Frais horaire de terrain		40,72 €
Prise en charge		7,02 €
Agent technique ichtyopathologie heure hors labo / agent		60,80 €
<b>BAC A SABLE</b>		
Libellé		Tarifs H.T.
Analyses réglementaires parasitaires et microbiologiques		63,35 €
Analyses réglementaires et complémentaires (salmonelles,ASR,...)		166,21 €

<b>SEROLOGIE</b>		
Libellé		Tarifs H.T.
Aujeszky ELISA individuel	réalisée au LDA36	10,00 €
Aujeszky ELISA mélange	réalisée au LDA36	11,00 €
Brucellose EAT		2,50 €
Brucellose fixation du complément		75,00 €
Brucellose ELISA individuelle		8,14 €
Brucellose ELISA mélange		16,00 €
BVD anticorps ELISA individuelle, le 1er		23,63 €
BVD anticorps ELISA individuelle, les suivants		9,00 €
BVD anticorps ELISA mélange		10,00 €
BVD antigénémie ELISA le premier		28,92 €
BVD antigénémie ELISA, les suivants		11,28 €
CAEV Technique ELISA		8,50 €
Chlamydiae ELISA		9,00 €
Fièvre Q ELISA le 1er		10,29 €
Fièvre Q ELISA les suivants		9,00 €
IBR ELISA individuelle le 1er		17,99 €
IBR ELISA individuelle les suivants		7,50 €
IBR ELISA mélange de sérums, le 1er		19,27 €
IBR ELISA mélange de sérums, les suivants		7,50 €
IBR gE	réalisée au LDA36	14,77 €
Leucose bovine enzootique ELISA individuelle		7,23 €
Leucose bovine enzootique ELISA mélange sérums		7,68 €
Mélange de sérums		1,41 €
Neospora ELISA		9,42 €
Paratuberculose ELISA, le 1er		27,96 €
Paratuberculose ELISA, les suivants		9,52 €
PI3, le 1er		23,51 €
PI3, les suivants		9,00 €
RSV, le 1er		23,51 €
RSV, les suivants		9,00 €
Salmonellose SAO		12,00 €
Toxoplasmose Elisa		9,00 €
Varron ELISA le 1er	sous traité INOVALYS	23,51 €
Varron ELISA	sous traité INOVALYS	9,00 €
Visna Maedi, unitaire		9,00 €
Fièvre catarrhale (Blue tong) ELISA, test unitaire	sous traité LDA36	9,39 €
Parvovirose chiens ou chats, fécès		40,00 €
Rota, Corona, Crypto., K99 Veau		36,96 €
CENTRIFUGATION ET ENVOI PRISE DE SANG, par prélèvement		2,92 €
SDRP (sérum individuel)	sous traité LDA36	12,47 €
SDRP (sérum mélange)	sous traité LDA36	15,00 €
SDRP (buvard individuel)	sous traité LDA36	13,20 €
SDRP (buvard mélange)	sous traité LDA36	16,47 €
Recherche exploitation dans la sérothèque		11,90 €
<b>INFLUENZA AVIAIRE (AVIAN FLU)</b>		
Libellé		Tarifs H.T.
Frais de dossier		19,91 €
Frais conservation échantillons à -80°C		24,64 €
Frais autopsie + écouvillons (par oiseau)		21,30 €
Frais colissage pour ADR UN 3373		22,65 €

<b>BIOLOGIE MOLECULAIRE</b>		
Libellé		Tarifs H.T.
Génotypage ovins		29,29 €
Recherche BVD par PCR (sérum)		34,31 €
BVD PCR (sérum) mélange		47,00 €
Recherche BVD par PCR sur bouton auriculaire individuel		34,31 €
Recherche BVD par PCR sur bouton auriculaire mélange de 10 max		50,00 €
Recherche Fièvre Q par PCR (individuel)		34,31 €
Recherche Fièvre Q par PCR (mélange)		40,05 €
Recherche Paratuberculose par PCR		34,31 €
Recherche Virus Schmallenberg par PCR		51,55 €
Fièvre Q par PCR (quantification individuelle)		83,63 €
Fièvre Q par PCR (quantification en mélange)		90,19 €
Chlamydirose par PCR		34,31 €
Toxoplasmose par PCR		58,00 €
SARP (PCR Multipathogènes Avortements) - 1 échantillon par série		101,32 €
SARP (PCR Multipathogènes Avortements) - 2 échantillons par série		74,66 €
SARP (PCR Multipathogènes Avortements) - 3 échantillons par série		66,13 €
SARP (PCR Multipathogènes Avortements) - 4 échantillons par série		62,93 €
SARP (PCR Multipathogènes Avortements) - 5 échantillons ou plus par série		59,73 €
FCO par PCR		39,35 €
tuberculose par PCR		99,88 €
<b>DIVERS</b>		
Libellé		Tarifs H.T.
Tarif ESB		40,40 €
Matériel à prélèvements avortements		2,24 €
Tarif CSO Tremblante (avec décérébration)		55,26 €
Tarif CSO Tremblante (sans décérébration)		41,01 €
Déplacement, au km		0,55 €
Colissimo T Réponse < 100 grammes		1,64 €
MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE CONFERENCE		
1/2 journée		132,87 €
journée		265,73 €
<b>FRAIS DE DOSSIERS</b>		
Libellé	Méthode	Tarifs H.T.
Frais de dossier		5,71 €
Colissimo ext 1		8,59 €
Colissimo ext 2		4,28 €
Colissimo ext 3		1,40 €
Colissimo37 1		6,75 €
Colissimo37 2		3,37 €
Colissimo37 3		1,40 €
Expédition colis rage		48,92 €
Frais d'expédition, 1ère catégorie		1,10 €
Tarif Chronopost		36,30 €



### L'expertise à votre service



SÉCURITÉ

- Surveillance de l'environnement
- Innovation & Sécurité alimentaire
- Biologie Vétérinaire

### Une offre globale



QUALITÉ

- Prélèvements
- Analyses
- Conseils & Formations

### Un ancrage régional... un rayonnement national



PROXIMITÉ

- Outil de développement économique des territoires
- Réactivité en situation d'urgence

[www.laboratoiredeTouraine.fr](http://www.laboratoiredeTouraine.fr)



## Prestation

## d'Analyses en Œnologie



### Renseignements

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Service Relation Client :

Téléphone : 02 47 29 44 47

Email : [pole\\_clients\\_lab@departement-touraine.fr](mailto:pole_clients_lab@departement-touraine.fr)

Vous pouvez également formuler une demande sur la page devis en ligne du site internet :

[www.laboratoiredeTouraine.fr](http://www.laboratoiredeTouraine.fr)

Vous pouvez consulter notre portée d'accréditation COFRAC N°1-0677 sur le site internet :

<http://www.cofrac.fr/annexes/sect1/1-0677.pdf>

**Laboratoire de Touraine**  
BP 67 357  
37 073 TOURS CEDEX 2

[www.touraine.fr](http://www.touraine.fr)



**TOURAINNE**  
LE DÉPARTEMENT

## Œnologie

FRAIS GENERAUX		
Libellé		Tarifs H.T.
Abonnement Annuel Vigneron (du 01/10/2018 au 30/09/2019) - Contrôles De Maturité		21,83 €
Certificat d'Origine et de Pureté		12,42 €
Cofrac Frais d'analyses et de Dossier		9,74 €
Conformité du Vin à l'Appellation		3,59 €
Préparation de l'échantillon		6,03 €
Prise en charge		4,27 €
Réédition Certificat-Reédition Document Modifié		4,66 €
Réédition sans modification ou Certificat Supplémentaire		0,65 €
ANALYSES - PARAMETRES INDIVIDUELS		
Libellé		Tarifs H.T.
Acetaldehyde (Ethanal)		28,46 €
Acide L Malique		5,71 €
Acide Lactique		5,71 €
Acide organique - Acide ascorbique (vitamine C)		28,46 €
Acide Organique - Acide Citrique		28,46 €
Acide Sorbique (Dosage)		15,62 €
Acide Sorbique (Recherche)		9,03 €
Acide Tartrique		10,44 €
Acidité Totale (ATP)		5,54 €
Acidité Totale (manuel)		19,71 €
Acidité Totale Irtf		5,54 €
Acidité Volatile (manuel)		19,82 €
Acidité Volatile (Auto)		5,54 €
Analyse Organoleptique Bouchons		10,61 €
Analyse Organoleptique Descriptive		14,92 €
Analyse Organoleptique Simple		5,17 €
Anthocyanes (raisin)		30,74 €
Anthocyanes (vin)		24,70 €
Azote Assimilable (Sorensen)		15,26 €
Azote Assimilable Par Irtf		10,37 €
Bactéries Acétiques Oeno Numeration		13,58 €
Bactéries Lactiques Oeno Numeration		13,58 €
Calcium		13,98 €
Composés Phénoliques Extraction D.0 280		10,44 €
Composés Phénoliques Totaux En G/L Sur Raisin		21,31 €
Contrôle oxydo-réduction - Tarifs abonnés		19,58 €
Contrôle oxydo-réduction		32,29 €
Couleur Ebc - Tarifs abonnés		9,49 €
Cuivre		9,31 €
Degré Acétique		19,71 €
Degré Brix (Par Indice De Refraction)		6,52 €
Densité Optique A 280		9,03 €
Densité Optique A 320		9,03 €
Densité Optique A 420		7,47 €
Densité Optique A 430 (Ebc)		7,47 €
Densité Optique A 440		7,47 €
Densité Optique A 520		7,47 €
Densité Optique A 620		7,47 €
Diglycoside Du Malvidol		8,88 €
Dioxyde actif (calcul)		1,54 €
Dioxyde De Carbone		8,51 €
Dioxyde De Soufre Libre (Flux)		5,54 €
Dioxyde De Soufre Libre (Fp)		22,66 €

Libellé	Tarifs H.T.
Dioxyde De Soufre Total (Flux)	5,54 €
Dioxyde De Soufre Total (Fp)	22,66 €
Essai Blanc de Blanc	14,95 €
Estimation De La Teneur En Sucre	6,52 €
Examen Microscopique	20,39 €
Extrait Sec À 100°C - Tarifs abonnés	11,91 €
Extrait Sec Total	14,40 €
Fer	9,31 €
Glucose Fructose (Enzymatique Flux Continu))	5,71 €
Indice De Colmatage	26,45 €
Indice De Combinaison Du Soufre	27,85 €
Indice de Polyphenols Totaux (Ipt)	9,03 €
Indice de Polyphenols Totaux En Ac Gallique Ou Autre	10,84 €
Levure Oeno Numeration	12,42 €
Levures Brettanomyces Oeno	17,33 €
Masse Volumique À 20°C (Ou Densité 20°C)	6,52 €
Masse Volumique À 20°C Boissons Carbonatees	7,47 €
Moisissures oenologie	13,58 €
Oxygène dissous	8,51 €
pH (Automatisé)	5,17 €
pH (Méthode Manuelle)	8,57 €
Poids De 200 Grains (Raisins)	4,13 €
Potassium	13,98 €
Proteine Recherche Sans Tanins	5,95 €
Proteines Recherche (Chauffage-Tanisage)	5,95 €
Sucres Non Reducteurs (Estimation De La Teneur)	13,58 €
Sucres Totaux	8,64 €
Suppression	7,68 €
Tenue A L'Air	2,72 €
Tenue Au Froid	6,32 €
Test de stabilité tartrique	28,74 €
Test Mini Contact (Précipitations Tartriques)	23,12 €
Titre Alcoometrique Volumique (densimétrie électronique)	17,32 €
Titre Alcoometrique Volumique (Irtf)	8,64 €
Turbidite	8,70 €

PROTOCOLES		
Le détail de nos protocoles est disponible sur demande		
Analyse à revoir - Tarifs abonnés		13,47 €
Analyse à revoir		22,24 €
Analyses (Duo) - Flux continu - Tarifs abonnés		8,32 €
Analyses (Duo) - Flux continu		9,15 €
Analyses (Trio) - Flux continu - Tarifs abonnés		9,68 €
Analyses (Trio) - Flux continu		10,64 €
Aoc - Cofrac Moût richesse en sucres / MV		12,66 €
Aoc - Cofrac- Rouge		31,52 €
Aoc - Cofrac-Blanc Chinon/Orleans/Valencay/Vendomois		34,29 €
Aoc - Cofrac-Blanc ou Rosé ou Base mx		27,17 €
Aoc-Cofrac-Effervescent		33,02 €
Auto Controle Cofrac Blanc Rose		27,17 €
Auto Controle Cofrac Effervescent		33,02 €
Auto Controle Cofrac Rouge		31,52 €
Cidre_Poire_Complete_Cofrac + Surpression (Peci)		48,41 €
Cidre_Poire_Etendue_Cofrac + Surpression (Peci)		37,35 €
Cidre_Poire_Reglementaire_Cofrac+Surpression (Peci)		30,29 €
Concours - Effervescent		33,02 €
Concours - Vin Blanc Et Rosé		27,17 €
Concours - Vin Rouge		31,52 €
Exportation - Cofrac		46,18 €
Exportation Simplifiée (Avec Dosage Sorbique)		38,37 €
Exportation Simplifiée (Avec Recherche Sorbique)		31,72 €
Fer + Cuivre (Abonne) - Tarifs abonnés		9,92 €
Glucose+Fructose (Irtf)		5,79 €
Maturite d'un Mout - Tarifs abonnés		10,55 €
Maturite d'un Mout		17,40 €
Maturite d'un Raisin - Tarifs abonnés		11,99 €
Maturite d'un Raisin		19,79 €
Maturite Polyphenolique d'un raisin		45,26 €
Mise en Bouteilles Blanc et Rosé : Abonne-Complement - Tarifs abonnés		15,50 €
Mise en Bouteilles Blanc et Rosé : Abonne-Complement		25,58 €
Mise en Bouteilles Rouge : Abonne-Complement - Tarifs abonnés		9,98 €
Mise en Bouteilles Rouge : Abonne-Complement		16,48 €
Pommeau (moût de )		22,60 €
Pommeau_Aoc_Reglementaire_Cofrac (Peci)		23,42 €
Pommeau_Aoc_Etendue_Cofrac (Peci)		42,30 €
Profil - Tarifs abonnés		21,91 €
Profil		36,16 €
Schnj(D)		63,11 €
Schnj(D) + polyphénols		72,29 €
Schnj(I)		56,29 €
Schnj(I) + polyphénols		65,65 €
Suivi Fermentation - Tarifs abonnés		10,93 €
Suivi Fermentation		18,02 €
Suivi Prise De Mousse - Tarifs abonnés		10,82 €
Suivi Prise De Mousse		17,86 €
Surveillance - Tarifs abonnés		9,68 €
Surveillance		15,97 €
Tav + Masse Volumique (Irtf+De) - Tarifs abonnés		11,41 €
Tav + Masse Volumique (Irtf+De) Abonné		18,82 €
Tav + Sfa - Tarifs abonnés		16,54 €
Tav + Sfa		27,30 €
Tav + Sucres + Acidite Volatile - Tarifs abonnés		11,34 €
Tav + Sucres (Degre Alcoolique Total) - (Abonne)		18,73 €
Tav + Sucres + Acidite Volatile - Tarifs abonnés		14,54 €
Tav + Sucres + Acidite Volatile - (Abonne)		24,01 €
Tav + Suivi Fml - Tarifs abonnés		17,90 €
Tav + Suivi Fml		29,53 €
Tirage Mousseux - Tarifs abonnés		25,90 €
Tirage Mousseux		42,66 €
Verification Et Traitement Au Ferrocyanure De Potassium		72,08 €



### L'expertise à votre service



SÉCURITÉ

- Surveillance de l'environnement
- Innovation & Sécurité alimentaire
- Biologie Vétérinaire

### Une offre globale



QUALITÉ

- Prélèvements
- Analyses
- Conseils & Formations

### Un ancrage régional... un rayonnement national



PROXIMITÉ

- Outil de développement économique des territoires
- Réactivité en situation d'urgence

[www.laboratoiredeTouraine.fr](http://www.laboratoiredeTouraine.fr)



## Prestation en Audit, Conseil et Formation (ACF)



### Renseignements

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Service Relation Client :

Téléphone : 02 47 29 44 47

Email : [pole\\_clients\\_lab@departement-touraine.fr](mailto:pole_clients_lab@departement-touraine.fr)

Vous pouvez également formuler une demande sur la page devis en ligne du site internet :

[www.laboratoiredeTouraine.fr](http://www.laboratoiredeTouraine.fr)

Le laboratoire est enregistré en tant qu'organisme formateur en préfecture de région Centre sous le numéro : 24 37 01087 37.

N° SIRET : 223 700 014 00 374

**Laboratoire de Touraine**  
BP 67 357  
37 073 TOURS CEDEX 2

[www.touraine.fr](http://www.touraine.fr)

**TOURAINNE**  
LE DÉPARTEMENT

**Audit - Conseil - Formation**

AUDITS		
PRESTATIONS	COUT UNITAIRE HT	
Audit de vente		323 €
Audit de conformité		535 €
Audit CM sans plan		535 €
Audit CM avec plan		788 €
Audit de création		636 €
Audit hygiène (hygiénoscopie) - Tarif horaire	Tarif horaire assistance technique + 1 h de rédaction	95,95 €
Audit hygiène simplifié restauration commerciale		75,75 €
Audit documentaire		390 €

CONSEIL		
PRESTATIONS	COUT HORAIRE HT.	
Assistance Technique - Tarif horaire		95,95 €
Formation pratique - Tarif horaire		125,24 €
Mise à disposition de technicien Tarif horaire		50,50 €

FORMATION		
PRESTATIONS	COUT PAR PARTICIPANT H.T	
<b>Au LDT : (voir calendrier sur le site internet du Laboratoire de Touraine)</b>		
. Restauration commerciale 14h	2 jours	353,50 €
. Hygiène (BPH / HACCP) 7h	1 journée	212,10 €
. Restauration collective 14h	2 jours	353,50 €
Elaboration de Menus en Restauration Collective – Formation Pratique	1 journée	212,10 €
Equilibre Nutritionnel en Restauration Scolaire – Formation Complète	3 jours	636,30 €
Nutrition Petite Enfance – Formation Complète	3 jours	636,30 €
Alimentation de la Personne Agée – Formation Complète	3 jours	636,30 €
<b>A la demande, sur site :</b>		
Réglementation étiquetage sur denrées alimentaires (INCO)	à définir	sur devis
Réglementation hygiène, critères et interprétation des résultats d'analyses et mise en place d'actions correctives	à définir	sur devis
Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)	à définir	sur devis
Hygiène du linge - Blanchisserie : Elaboration du système RABC	à définir	sur devis

PRESTATIONS	COUT HORAIRE H.T	
<b>Sur site:</b>		
Toutes thématiques de formation - Tarif horaire		166,65 €

FRAIS DE DEPLACEMENT	COUT UNITAIRE HT	
Frais de déplacement dans le 36 ou 41		107,63 €
Frais de déplacement dans le 45 ou 28		117,88 €
Frais de déplacement dans le 37 hors agglomération TOURS PLUS		43,05 €

Recueil consultable à la Direction des Archives départementales, 6 rue des Ursulines, TOURS, en contactant le 02 47 60 88 88 ou en transmettant votre demande précise à cette adresse électronique : [archives@departement-touraine.fr](mailto:archives@departement-touraine.fr)

Tous droits de reproduction réservés

Pour Copie Conforme :

Le Directeur général des services  
Fabrice PERRIN